

# **CHARTRE TERRITORIALE DES SOLIDARITÉS AVEC LES AÎNÉS**

Diagnostic territorial et plan d'action

# UNE CHARTE C'EST QUOI ?

La charte territoriale des solidarités avec les aînés a pour vocation de soutenir les services et les solidarités dans le respect des besoins et des parcours de vie des séniors sur les territoires ruraux.

Elle est proposée par la Mutualité Sociale Agricole (MSA) aux collectivités locales et conduite en étroit partenariat avec les partenaires qui agissent sur le bien vieillir.

Pour y répondre, la charte repose sur le choix d'une combinaison de 5 champs d'actions, une démarche participative, et un plan d'action.

La Charte vient compléter l'axe de travail « bien vieillir » de la Convention Territoriale Globale (CTG) et le diagnostic participatif Ville Amie des Aînées (VADA) de Villard de Lans où 56 personnes de 56 ans à 93 ans y avaient contribué en 2023.



# BILAN DE LA DÉMARCHE PARTICIPATIVE



**149** habitants consultés



**53** questionnaires



**5** ateliers  
(**70** personnes de 42 à 89 ans)



**23** entretiens approfondis



## CONSULTER

Les partenaires locaux



## ENGAGER

Une démarche participative auprès des seniors



## SYNTHÉTISER

Les forces et les faiblesses



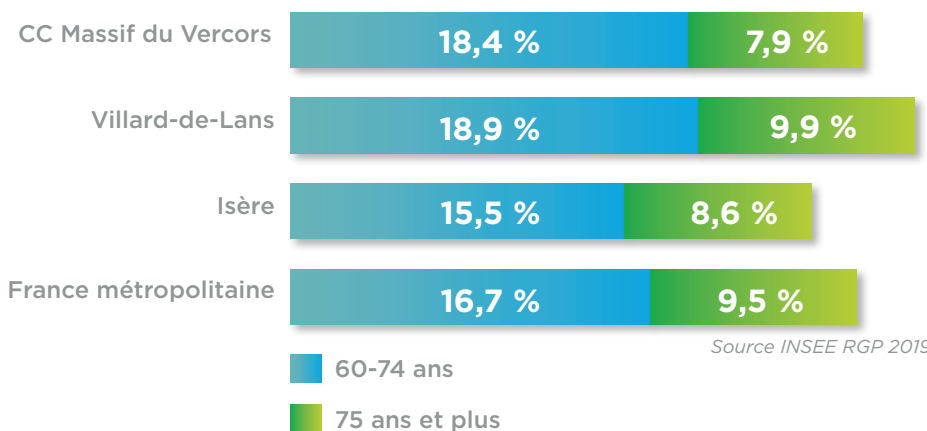
## BÂTIR

Un plan d'action réaliste et opérationnel

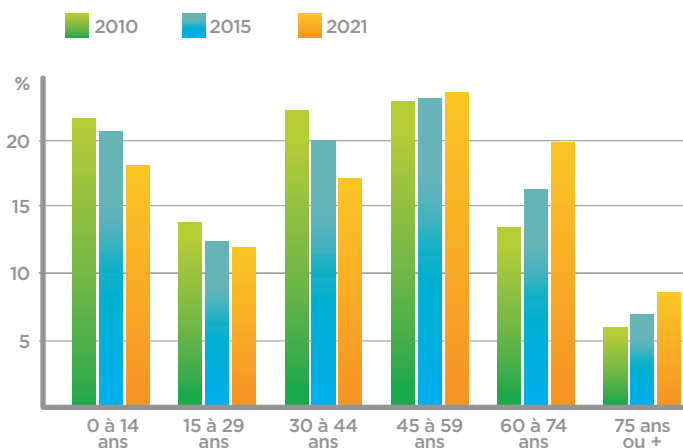
# LE DIAGNOSTIC PARTICIPATIF

## APPROCHE DÉMOGRAPHIQUE : ACCÉLÉRATION DU VIEILLISSEMENT

La population du territoire du Vercors connaît un vieillissement important. L'indice d'évolution des plus de 75 ans est l'un des plus forts de l'Isère. La pyramide des âges tend à s'inverser avec une augmentation des personnes âgées et une baisse des enfants et des jeunes.



## POPULATION PAR GRANDES TRANCHES D'ÂGES



Source : INSEE RP 2010, RP2015 et RP2021, exploitations principales, géographie au 01/01/2024

## AUGMENTATION DE L'INDICE DE VIEILLESSE

### Statistiques 2021

Rapport de la population des + de 65 ans sur celle des moins de 20 ans. Un indice supérieur à 100 indique que la population des + de 65 ans est plus nombreuse.

120

Villard-de-Lans

86

CCMV

75

Isère

### ANTICIPER LA TRANSITION DÉMOGRAPHIQUE : LE DÉFI DU VIEILLISSEMENT

- Les 60 ans et plus représentent **28,3% soit environ 1/3 de la population**.
- **La population âgée est plus nombreuse sur certaines communes** (Villard-de-Lans, Corrençon-en-Vercors, Engins).
- 971 habitants de plus de 75 ans dont 525 de plus de 80 ans en 2021.
- Les 75 ans et plus sont majoritairement des femmes.
- Une part importante de résidences secondaires (56,4%), indique **un faible taux d'occupation** permanent et peut renforcer l'isolement. Habiter un hameau peut accentuer l'isolement géographique et social pour une population vieillissante, non mobile et en perte d'autonomie.
- 58% des plus de 80 ans vivaient seuls en 2021.
- 233 personnes de plus de 60 ans (soit 7.6% des plus de 60 ans) étaient bénéficiaires de l'Aide Pour l'Autonomie (APA) à domicile en 2024. 90% ont plus de 75 ans.

**Prospectives démographiques : poursuite du vieillissement sur l'ensemble du territoire, toutes les communes seront concernées notamment Lans en Vercors. Les personnes de la génération des baby-boomers auront toutes plus de 75 ans à partir de 2035.**

# APPROCHE SOCIO-ÉCONOMIQUE

Le territoire est plébiscité comme un territoire où globalement il fait bien vieillir malgré l'existence de freins réels comme le climat hivernal et l'absence d'EHPAD.

## ■ ATOUTS POUR BIEN VIEILLIR

- Environnement privilégié et attractif
- Villages vivants toute l'année
- Relief doux « plateau »
- Proximité de l'agglomération grenobloise
- Attrait accéléré lié au réchauffement climatique
- Propriétaires majoritaires (82%)
- Bon niveau de services santé et paramédical
- Relais local du service autonomie de l'antenne départementale
- Une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé très active (CPTS)
- Bon niveau de services et commerces
- Un réseau d'associations très actif
- Une volonté des acteurs de mieux travailler ensemble

P

## ■ FREINS AU BIEN VIEILLIR

- Climat montagnard, problématique hivernale, enneigement
- Disparités géographiques
- Hameaux isolés
- Prix élevé du foncier
- Manque de logements adaptés, aucun ascenseur dans le parc social
- Part importante des résidences secondaires (56.4%)
- Essoufflement et manque de renouvellement dans les bureaux des associations
- Pas de transport à la demande
- Manque de coordination entre les acteurs du bien vieillir
- Population médicale vieillissante
- **Problématiques fortes de recrutement des professionnels du maintien à domicile**
- **Absence de structure médicalisée (EHPAD)**

# SYNTHÈSE : VIEILLISSEMENT ET TERRITOIRE

## OFFRE DE SERVICE - SANTÉ

Niveau global satisfaisant  
Offre concentrée sur Villard-de-Lans

## DÉMOGRAPHIE

Un vieillissement bien installé  
qui va s'accélérer dans les 10 ans

## NIVEAU DE VIE / RESSOURCES

Niveau de vie moyen  
plus élevé que la moyenne iséroise  
Présence de ménages aux revenus modestes  
Dépenses énergétiques et mobilité  
plus importantes (climat, rural)

## DÉPENDANCE

Niveau de dépendance inférieur  
à la moyenne départementale,  
mais vigilance nécessaire : les bénéficiaires  
de l'APA à domicile sont plus dépendants

## MOBILITÉ RÉSIDENTIELLE

Attractivité pour les jeunes retraités  
Départs contraints liés à l'absence d'EHPAD

## OFFRE D'HABITAT

Absence d'EHPAD et aucune solution  
intermédiaire  
Logements majoritairement concentrés  
sur Villard-de-Lans

## CONDITIONS D'HABITAT

Population majoritairement propriétaire  
Maisons individuelles anciennes,  
souvent inadaptées au vieillissement

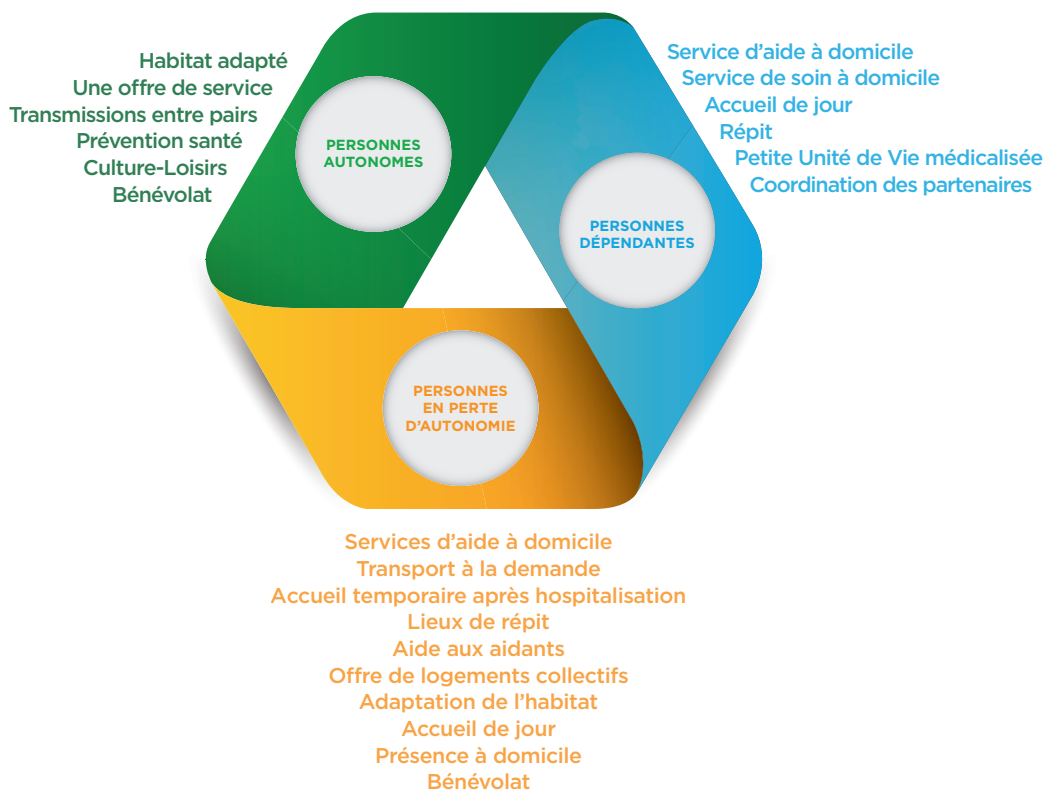


# LES ENJEUX SUR LE TERRITOIRE DU BIEN VIEILLIR

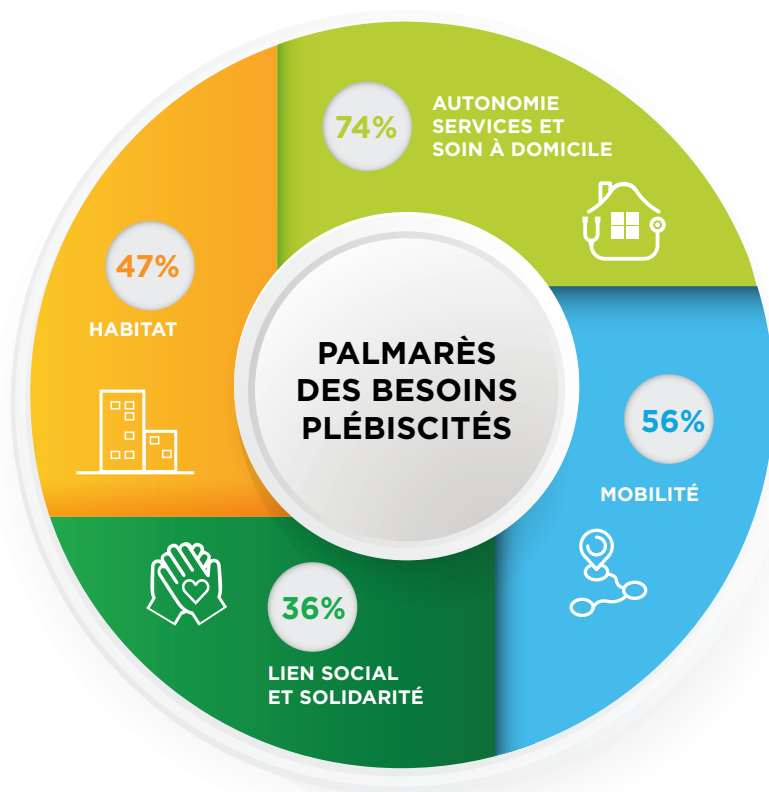
2 champs d'action sur les 5 proposés par la MSA ont été plébiscités par les séniors :

**Le développement et le maintien d'une offre de service ou de structures de proximité et le soutien au lien social et aux solidarités de proximité.**

## DES BESOINS VARIÉS EN FONCTION DES PARCOURS DE VIE



Entre un jeune retraité actif et une personne âgée en situation de dépendance, les situations et les besoins sont multiples. Les réponses le seront donc également. Il est important de saisir cette réalité par une approche individualisée et avec un souci d'équité et d'attention approfondie pour les plus vulnérables.



Les besoins concernant la préservation de l'autonomie autour du maintien à domicile sont plébiscités majoritairement. Les besoins autour de la mobilité, de l'habitat adapté, de la solidarité et du lien social sont également cités dans les conditions pour bien vieillir sur le territoire.

**Les services à domicile, les dispositifs médicaux-sociaux et les structures de santé jouent un rôle fondamental pour le bien vieillir** (74 % des réponses). **Le maintien à domicile dans de bonnes conditions reste le souhait général des séniors.** Rester chez soi le plus longtemps possible, en gardant son autonomie apparaît être le besoin essentiel, et ce, malgré l'hétérogénéité des séniors. L'offre actuelle reste insuffisante par rapport à la demande : un prestataire de service (ADMR) et des auxiliaires de vie en CESU (emploi direct). Le service Trait d'Union porté actuellement par la Maison de l'Emploi est sollicité pour la réglementation des contrats de travail CESU. En 2026, une formation RAVie (relais assistants de vie) sera réalisée pour les auxiliaires de vie en Cesu pour la première fois sur le territoire.

De plus, il est crucial de prendre en compte **la place essentielle des aidants** afin d'assurer un environnement adapté aux plus fragiles et à leurs proches. Le risque d'épuisement des aidants n'est pas à négliger, dans un contexte de réduction des moyens. Les aidants familiaux jouent un rôle fondamental dans le maintien à domicile et sont accompagnés à leur demande par la coordinatrice de Vertasanté, la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS). Cette dernière développe actuellement le parcours santé de la personne âgée, un outil de prévention et de coordination professionnelle de santé.

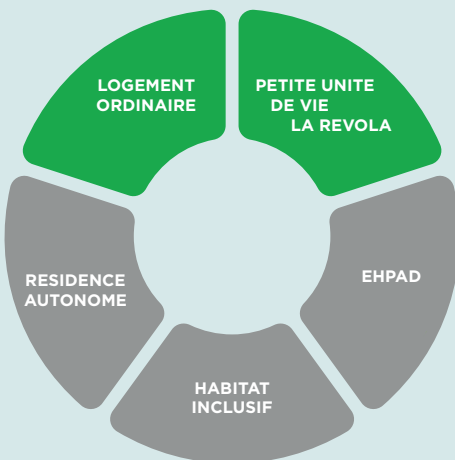
Il convient de travailler en amont, en prévention, pour accompagner au mieux le vieillissement et la perte d'autonomie. Pour que la prise en charge soit globale et adaptée, les structures du territoire se rencontrent régulièrement afin de mieux se connaître, ce qui permet de faciliter les liens entre les professionnels dans le respect des compétences de chacun, afin de mobiliser les bons interlocuteurs et solutions au bon moment. **Améliorer l'information et proposer des solutions d'accompagnement personnalisé pour les séniors et leur famille est identifié comme un axe prioritaire de la charte.**



**La Mobilité** (56 % des réponses) est également une condition essentielle pour promouvoir le vieillissement actif, celle-ci permettant l'accès aux soins, aux services et à la vie sociale en général. Si la marche est la première des mobilités, l'accès au transport reste un facteur clé, comme le développement des arrêts de bus aménagés, des navettes. Un service de covoiturage adapté est en cours de création au sein de la CCMV.



**L'habitat adapté et accessible** (47 % des réponses) joue un rôle essentiel dans la préservation de l'autonomie des seniors, dans un cadre familial et sécurisé. L'isolement géographique peut être un accélérateur de la perte d'autonomie, particulièrement dans un espace géographique montagneux. Il est important de développer des solutions résidentielles diversifiées afin de répondre aux différents besoins. Dans un contexte où le maintien à domicile est prôné par la stratégie nationale, les besoins de logements plus adaptés comme les appartements sont en augmentation depuis 2021 chez les seniors. L'offre actuelle ne suffit cependant pas à combler les besoins, et ce malgré **la grande stabilité résidentielle des seniors (82% de propriétaires)** qui ne souhaitent pas déménager. L'offre reste en très grande majorité des logements ordinaires.



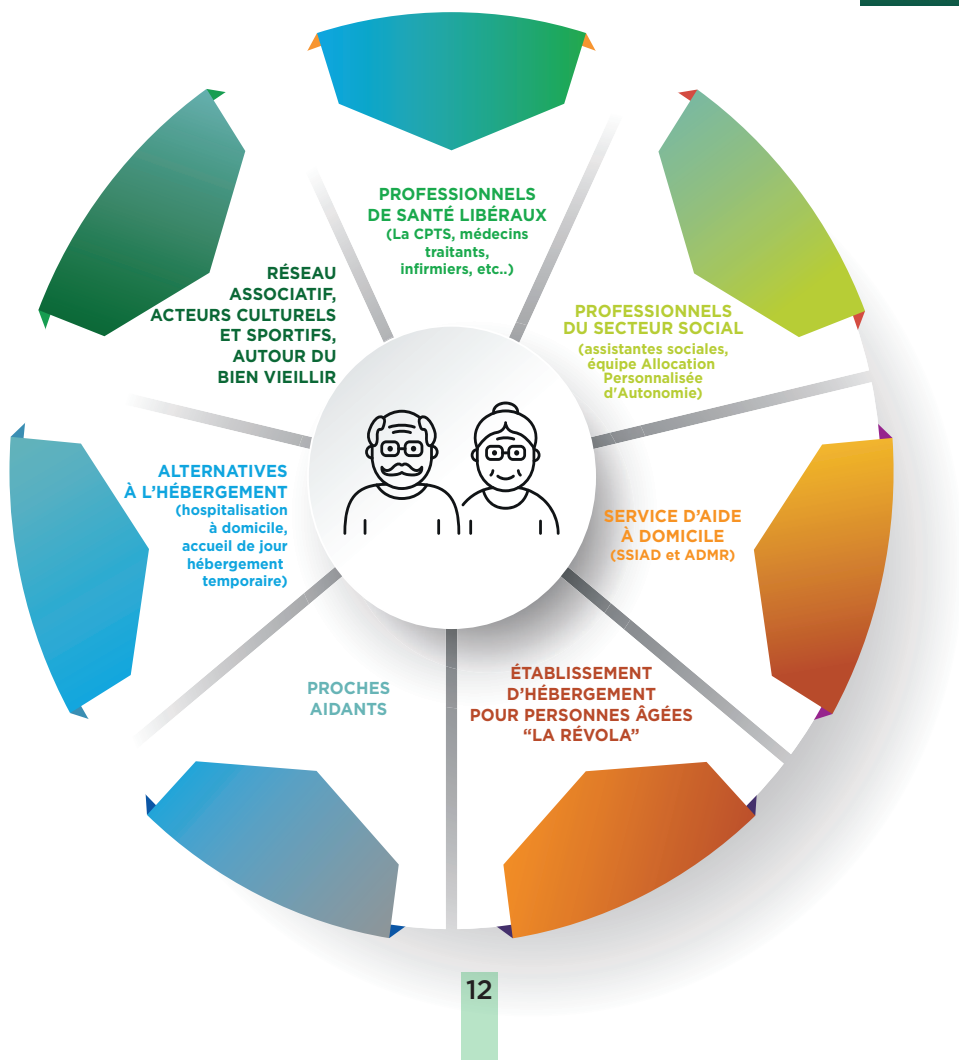
**L'offre d'habitat senior reste limitée :** la perte d'autonomie appelle à développer des solutions intermédiaires et adaptées à tous les niveaux de dépendance.

- OFFRE PRÉSENTE
- ABSENCE D'OFFRE

**Le lien social et solidarité** (36% des réponses) sont des piliers essentiels pour le bien-être et l'inclusion des séniors. La participation citoyenne a un impact positif sur la santé et le bien-être des séniors, et lutter contre l'isolement social. Elle lutte contre l'âgisme (discrimination fondée sur l'âge), dont les conséquences peuvent contribuer à l'exclusion. Un territoire bienveillant et respectueux des séniors permet un vieillissement actif en bonne santé. Les initiatives intergénérationnelles favorisent les espaces de rencontre entre les générations, en encourageant à aller-vers les plus vulnérables.

**Exemple d'initiative :**

*Le relais aidants aidés de St Nizier du Moucherotte pour favoriser un maintien à domicile de qualité et de proximité.*



Majoritairement, on retrouve :

- **Les natifs « intégrés depuis toujours »**

Habitants installés de longue date, disposant souvent d'un soutien familial de proximité et d'un voisinage encore actif. Cette présence locale n'exclut toutefois pas certaines situations d'isolement.

- **Les « locaux de retour » sur le territoire**

Personnes revenues après une carrière professionnelle en ville, parfois éloignées. Elles conservent généralement des liens sociaux forts avec le territoire.

- **Les nouveaux habitants**

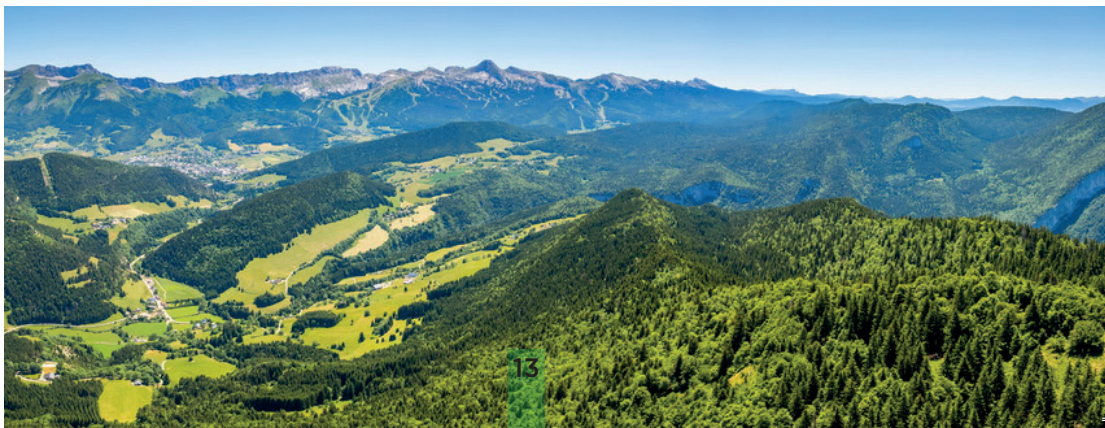
Plutôt jeunes retraités, sans attaches antérieures, ni lien familiaux sur place, disposant d'un certain pouvoir d'achat.

- **Les retraités résidents secondaires**

Personnes occupant leur résidence plusieurs mois par an, avec une présence sur le territoire temporaire, demandant parfois des services et soins à domicile important.

Pour ces 2 dernières catégories, leurs familles sont souvent loin et l'accompagnement par des aidants familiaux devient plus difficile, voire impossible lorsque les besoins en termes de services et de soins s'accroissent avec l'avancée dans l'âge.

De ce besoin fondamental (rester chez soi dans de bonnes conditions et le plus longtemps possible), découlent des besoins importants : des services à domicile, des logements adaptés sur tout le territoire, des solutions de mobilité et des actions solidaires. Or, **le contexte rural et montagnard du territoire freine le développement des services d'aide à domicile** (difficulté accrue de prise en charge et de recrutement, rareté et cherté des logements, isolement des hameaux). Le besoin d'aide à la personne ne cesse d'augmenter. Or dans le même temps le nombre d'auxiliaires de vie et d'employés à domicile au niveau de l'ADMR et du SSIAD baisse, tandis que l'emploi en gré à gré progresse. Il représente 34,4% des emplois contre 16% dans l'Oisans. **L'accompagnement à domicile des séniors peut s'avérer complexe et demande une coordination renforcée des professionnels.**



# PLAN D'ACTION DE LA CHARTE DES SOLIDARITÉS DES ANCIENS

## AXE 1 : LE DÉVELOPPEMENT ET LE MAINTIEN D'UNE OFFRE DE SERVICES OU STRUCTURES DE PROXIMITÉ

### OBJECTIF 1 : SOUTENIR LES PROFESSIONNELS DU MAINTIEN À DOMICILE

Coorganiser avec les partenaires un appui renouvelé pour les professionnels de l'aide à domicile

- Poursuivre le soutien des associations en place (ADMR, SSIAD, REVOLA, Parent'Aise, ...).
- Animer des ateliers pour les employeurs et salariés en gré à gré (conseils, formations, professionnalisation).
- Lancer une réflexion autour de la création d'un lieu ressource intercommunal pour les séniors (guichet unique), avec l'ensemble des partenaires.

### OBJECTIF 2 : ACCOMPAGNER L'ADAPTABILITÉ ET L'ACCESSIBILITÉ DE L'HABITAT SÉNIOR

- Animer des temps d'information et d'échanges autour de l'habitat : encourager les initiatives privées comme l'habitat partagé.
- Informer sur l'adaptation du logement individuel à la perte d'autonomie et les dispositifs.
- Soutenir et informer sur l'habitat intergénérationnel (DIGI) et l'accueil familial.
- Mener une réflexion et une étude sur le devenir et l'adaptation de la Revola.

### OBJECTIF 3 : FAVORISER LA MOBILITÉ DES SENIORS

- Mettre en place un service de transport à la demande solidaire.
- Organiser des sessions de remise à niveau du code de la route et de la conduite.



## AXE 2 : LE SOUTIEN AU LIEN SOCIAL ET AUX SOLIDARITÉS DE PROXIMITÉ

### OBJECTIF 1 : SENSIBILISER SUR LES ENJEUX DE LA TRANSITION DÉMOGRAPHIQUE

- Sensibiliser les acteurs du territoire aux enjeux globaux du vieillissement démographique et aux conséquences socio-économiques sur le territoire (logement, mobilité, économie, social, tourisme).
- Favoriser la participation citoyenne des seniors. Créer et animer une instance participative pour le suivi de la Charte et ses projets opérationnels à destination des habitants

### OBJECTIF 2 : COORDONNER ET MOBILISER LES ACTEURS DU BIEN VIEILLIR

- Animer le Comité de Pilotage et le Comité technique « bien vieillir ».
- Organiser des temps réguliers inter-CCAS pour favoriser un travail collaboratif sur des projets « bien vieillir ».
- Développer la visibilité des informations pour les seniors.

### OBJECTIF 3 : DÉVELOPPER DES ACTIONS DE SOUTIEN AU LIEN SOCIAL

- Mutualiser un programme annuel d'ateliers de prévention dans le cadre de la Commission des financeurs entre les partenaires.
- Accompagner l'inclusion numérique, les animations intergénérationnelles, l'accessibilité à la culture.
- Soutenir les actions de veille et de prévention auprès des seniors isolés et vulnérables.



# LES INSTANCES DE GOUVERNANCE

La Communauté de Communes est garante de la Charte Territoriale des Solidarités avec les Aînés et de son application avec l'appui de la MSA.

Le **COMITE DE PILOTAGE** se réunit au minimum une fois par an. Il est composé des élus publics et associatifs. Il pilote les actions de la Charte. Il permet de faire remonter les volontés spécifiques des élus, de recalibrer les actions ou les réorienter si besoin. C'est aussi l'occasion d'informer les élus sur l'actualité gérontologique et les évolutions du secteur.

Le **COMITE TECHNIQUE** se réunit au minimum 3 fois par an, pour le suivi et l'élaboration des actions inscrites dans la Charte. Il est composé des techniciens des différentes structures publiques, privées et associatives.

Il est composé de **4 groupes de travail thématiques qui seront mobilisés selon les projets**

- Autonomie et maintien à domicile
- Habitat
- Mobilité
- Lien social et solidarité

Une instance participative sera créée avec un collectif de volontaires pour le suivi de la Charte en partenariat avec l'Agopop. Elle a comme objectif de favoriser l'expression, développer les échanges intergénérationnels, représenter les intérêts des seniors, faire remonter les besoins, encourager à la participation aux projets et à leurs évaluations. Elle aura comme finalité de renforcer le pouvoir d'agir des seniors, en véhiculant une image positive des aînés afin de lutter contre l'âgisme.



# LES PARTENAIRES DE LA CHARTE

## **Porteur de la Charte de solidarités avec les aînés du Vercors**

- Communauté de Communes du Massif du Vercors

## **Territoires, collectivités, administrations**

- Communes et Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS)
- Département de l'Isère et ses services concernés (services autonomie, habitat)
- Agence Régionale de santé (ARS)
- Mutualité Sociale Agricole (MSA) et itinéraires de Santé (ITS)
- Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

## **Partenaires privés et associatifs**

- Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS Vercors en Santé)
- Petite Unité de Vie LA REVOLA
- ADMR (Aide à domicile en Milieu Rural)
- SSIAD (Service de Soins Infirmiers A Domicile)
- Parent'Aise (Accueil de jour médicalisé pour les personnes ayant des troubles cognitifs)
- DIGI (Domicile Inter Générations Isérois)
- Maison de l'Emploi et de l'Economie et son service trait d'union
- AGOPOP (Maison des habitants)
- Les autres associations concernées par la question du bien vieillir
- Les employeurs et salariés à domicile (en gré à gré)

## **Et les séniors, avec l'instance participative.**



# CONCLUSION

La Charte territoriale des solidarités avec les aînés contribue à bâtir une vision partagée du bien vieillir, avec l'ensemble des partenaires et des habitants du territoire.

Le vieillissement de la population touche toutes les dimensions de la vie quotidienne (logement, mobilité, santé, lien social, participation citoyenne). Il nous oblige à sortir d'une logique sectorielle pour adopter une approche globale et transversale. Les besoins sont interdépendants : il est aujourd'hui, impossible de penser l'habitat, sans la mobilité, l'offre culturelle sans l'accessibilité, ou encore l'autonomie sans l'emploi.

Pour prévenir les situations sociales dégradées (isolement social, précarité financière, problématiques de santé), il convient de placer les besoins des personnes au cœur des politiques locales, avec un fort enjeu de participation citoyenne, et de renforcer l'action préventive afin d'accompagner au mieux le bien vieillir à domicile.

Appuyons-nous sur l'agilité des initiatives citoyennes et sur la volonté des acteurs de terrain à se coordonner, au service des aînés et des générations futures.



“L’homme jeune marche plus vite que l’ancien, mais l’ancien connaît le chemin” (proverbe africain)  
Crédit photo : Philippe RIOT



## LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU MASSIF DU VERCORS

Maison de l'intercommunalité  
19, chemin de la Croix Margot  
38 250 Villard-de-Lans

[WWW.VERCORS.ORG](http://WWW.VERCORS.ORG)

